Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213500168-20261012-2026_075_07-DE

Commune de Baulon
Délibération du Conseil Municipal
Séance du 12 octobre 2026

Le douze octobre deux mille-vingt-six, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 octobre deux-mille-vingt-six, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni sous la présidence de M. VERON Christophe, Maire.

Présents : M. VERON Christophe, M. VIRONDEAU Fabien, Mme PIERSON Nelly, M. GAUTIER Baptiste, Mme FERREOL Martine, M. CRAMBERT Jean-Paul, Mme LAURENT Hélène, Mme GILET Katia, M. HARDY Patrick, Mme LEMETAYER Laura, M. DARIEL Jérôme, M. TOURNEUR François, Mme PARAGE Rachel, Mme GEDEON Eszter, M. BERGER David

Absents ayant donné pouvoir : Mme ROCHER Maïlie à M. GAUTIER Baptiste, M. BLONDEL Pierre-Etienne à M. CRAMBERT Jean-Paul

Absents : Mme FOUCAULT Anaïs, M. JACQUEMIN Yannick,

2026-075-07 - Finances – Décision modificative n°3 du budget principal

Vu la délibération 2026-012-06 du conseil municipal en date du 2 mars 2026 adoptant le budget primitif 2026,
Vu la décision modificative de budget n°1, décidée par le Maire au titre de la fongibilité des crédits en date du 24 avril 2026,
Vu la décision modificative de budget n°2, décidée par le Maire au titre de la fongibilité des crédits en date du 10 juin 2026,
Vu la nomenclature M57,
Considérant les absences d'agents en début d'année civile au sein des services municipaux (Congés Maladie Ordinaires), ayant contraint la Commune à recruter des remplaçants en qualité de contractuels,
Considérant que ces recrutements n'étaient pas prévisibles au moment du vote du budget,

Il convient d'ajuster le montant des crédits au chapitre 012 (charges de personnel). Ainsi, il est proposé d'abonder ce chapitre par un transfert de crédits des chapitres 011 et 65.

Ainsi, il est proposé de modifier le budget principal selon les dispositions suivantes :

Chapitre et compte		Budget DM2	DM3	Nouveaux crédits
011 - Charges à caractère général		476 103,47 €	- 10 000,00 €	466 103,47 €
	615231 - Entretien et réparations sur voiries	40 235,00 €	- 10 000,00 €	30 235,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		777 675,00 €	15 000,00 €	792 675,00 €
	64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	10 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		396 325,07 €	- 5 000,00 €	391 325,07 €
	65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	119 750,00 €	- 5 000,00 €	114 750,00 €
TOTAL BUDGET		**1 765 050,50 €**	**- €**	**1 765 050,50 €**

Il est rappelé que ce budget est voté aux chapitres.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213500168-20261012-2026_075_07-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
Par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- D'approuver la décision modificative n°3 du budget 2026 telle que présentée ci-dessus ;

- De dire que ce budget est voté aux chapitres ;

Publiée le : 14 octobre 2026
Transmise au Représentant de l'État le : 14 octobre 2026
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance du 14 octobre 2026

Le Maire,
Christophe VERON